



## Compte-Rendu Conseil de la Vie Sociale

Séance n° 2026.02

<b>Établissement</b>	RESIDENCE RETRAITE DES AUBRIERES 33, rue Louis Joseph et Guite Boivin 49400 Saint Hilaire Saint Florent		
<b>Date et heure du début de réunion</b>	16/04/2026 à 15h00	<b>Lieu de réunion</b>	Salle du conseil d'administration
<b>Le cas échéant, observations sur les conditions d'organisation de la réunion de l'instance</b>			
<b>Co-Présidents de séance</b>	Mr Bernard BUTET Mr Hervé LE COZ	<b>Secrétaire de séance</b>	Manuella GUERINEAU

Présents : Mr LE COZ Hervé (Fils de résidents)  
Mr BUTET Bernard (résident)  
Mr GUIBERT Gabriel (directeur)  
Mme GUERINEAU Manuella (assistante de direction)  
Mr ROQUEBERNOU Yves (représentant du Conseil d'Administration)

Excusé : Dr CESBRON (médecin coordonnateur)

Suite à une invitation en date du 26 février 2026, Mr Guibert remercie les personnes présentes et énonce l'ordre du jour de cette réunion :

1. Lecture du dernier compte-rendu,
2. Présentation des événements indésirables/plaintes,
3. Réponses aux questions des usagers,
4. Questions diverses.

MG <sup>MLC</sup>  
BZ 1

### 1. Lecture du dernier compte-rendu :

Pas d'autres remarques.

Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité et a été adressé aux résidents (boîte à lettres), aux familles (par mail) et aux salariés (informés par messagerie intranet et consultable dans les classeurs de la salle de restaurant et l'upad).

Il sera également consultable sur le site des Aubrières.

### 2. Présentation des évènements indésirables/plaintes :

La présentation des évènements indésirables du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 est annexée au présent compte rendu. Vous y trouverez le résumé de l'évènement, et les actions mises en place.

Quelques compléments d'informations :

Il est à noter qu'il y a beaucoup plus de plaintes et d'évènements indésirables qui concernent les familles (6 plaintes sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2026). Aussi, les problématiques des familles ne sont pas les mêmes que celles des résidents.

Le 15/04/2026, un rappel des plaintes des familles a été fait auprès des équipes par Mme DESRUES, idec. Aussi, suite au Conseil d'Administration du 14/04/2026, celui-ci et Mr Guibert maintiennent et réaffirment l'exigence de la qualité de service et de travail de l'établissement.

- Couchers : la planification des couchers est faite en fonction de l'état de dépendance du résident. Si, les aides-soignantes suivent la planification, il reste 20 couchers à effectuer par l'équipe de nuit (2 aides-soignantes et 1 agent de service).

### 3. Réponses aux questions des usagers :

Le représentant des familles a été sollicité par des familles pour :

- La réponse non-satisfaisante pour le remplacement de l'animatrice : une famille a du mal à comprendre la réponse par rapport à l'aspect du financement, mais la réponse est telle la réalité. (cf CR CVS du 28/01/2026).

Mr LE COZ a répondu que l'établissement fait le nécessaire. Une offre a été diffusée sur le site des Aubrières et de France Travail.

Il est difficile de recruter des animateurs ; Mr Guibert informe que l'annonce exige un diplôme d'animation en gérontologie, et que les candidats ne sont pas intéressés par des contrats à mi-temps et de courte durée.

Ceci, n'est pas confortable non plus pour l'établissement, car nous avons des partenariats avec des écoles, la police municipale : ces projets sont en stand-by.

Pour palier l'absence de l'animatrice, il a été mis en place les actions suivantes :

- o La stagiaire psychologue se charge de la lecture du journal le matin,
  - o L'intervention de Siel bleu tous les mercredis après-midi,
  - o Les anniversaires sont maintenus,
  - o Les aides-soignants pallient l'après-midi avec la projection de films et/ou de la borne mélo.
- Aussi, il est à prendre note que lorsque l'animatrice est à temps thérapeutique, l'établissement maintient :
    - o 2 activités les après-midis du lundi au vendredi,
    - o Les apéritifs du vendredi tous les 15 jours,
    - o L'intervention de l'animatrice un samedi par mois.
- Lors de l'admission, il était prévu le dispositif PAS et la famille est persuadée que l'upad serait plus bénéfique (plus stimulant) pour leur parent.  
Rappel du compte rendu du CVS du 28/01/2026 : Le PAS a été mis en place à l'ouverture du nouveau bâtiment. Il s'agit d'un accueil de type PASA qui n'est pas labellisé et de ce fait, ne fait pas l'objet de financement spécifique. Il dépend donc entièrement de notre capacité à générer des marges de manœuvre et de l'effectif présent au sein de l'établissement. Au regard de l'effectif en place, et de la priorité donnée à l'hébergement permanent, celui-ci a été suspendu. Nous souhaitons le remettre en place dès que les conditions de disposition du personnel le permettront.

BB HLC  
MG

#### 4. Questions diverses :

##### - Projet de PAIR AIDANCE :

La pair-aidance repose sur une entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, ou atteintes d'un même handicap.

Le partage de son vécu permet à chacun de progresser au-delà de son histoire personnelle.

Implication des familles expérimentées et volontaires de l'EHPAD pour des temps d'échanges, auprès des autres familles, sous forme de « café aidant ». La thématique serait travaillée en amont avec la psychologue de l'établissement, comme par « L'acceptation du vieillissement de la personne âgée ».

*Rdv à programmer avec Mr Le COZ, et Elodie, psychologue après ce CVS.*

*Ce projet peut permettre de débloquer certaines situations.*

##### - Point salon de thé : comme stipulé précédemment, le salon de coiffure ne sera pas l'étage.

Il restera au RDC.

Le salon de thé se fera dans le hall, avec accès à la terrasse. Il sera ouvert 7j/7 de 15h à 17h avec vente de café, thé, crêpes, gâteau du jour, glace.....

Ce service sera une prestation supplémentaire. Un TPE sera mis à disposition.

Ce service sera géré par le personnel ELIOR. On espère le mettre en place pour cet été.

Les modalités des tarifs sont en cours de négociation.

→ Fabrice va commencer des travaux de peinture dans les couloirs.

→ RH :

IDE : Suite au dernier CVS, 1 infirmière à temps plein a été recrutée, avec un objectif atteint d'un roulement à 4 infirmières.

AES : Une AES est en arrêt maladie, qui sera suivi d'un congé maternité. Une AES ayant travaillé en remplacement dans notre établissement et étant dans un processus ERASMUS, nous a recontacté pour effectuer le remplacement AES.

AS nuit : Démission d'une aide-soignante de nuit, qui faisait l'objet d'une enquête administrative.

Absence ASH nuit : une remplaçante sera prochainement en poste et sera opérationnelle début juin (le temps des doublons jours et nuits).

Il est à noter sur cette période, plus de 12 arrêts maladie dont 7 accidents du travail.

→ Information importante :

Mr Guibert attire l'attention sur la modification du décret publié au Journal officiel du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Celui-ci modifie les conditions dans lesquelles, certains Ehpads peuvent pratiquer des tarifs d'hébergement différenciés (tarif différencié) selon que leurs résidents bénéficient ou non de l'aide sociale.

Ce dispositif permet aux établissements de bénéficier d'une souplesse tarifaire, tout en continuant à répondre aux enjeux d'accueil des personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Cela permet de dégager de nouvelles sources de financement.

L'établissement a fait le choix de la mise en place du tarif différencié qui engendra une augmentation du tarif pour les nouveaux résidents uniquement.

Plus de remarques.

Prochain Conseil de la Vie Sociale : 16 juin 2026

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h15.

HLC  
BB MG

- **Rappel** : les comptes-rendus du CVS sont adressés en mailing aux familles, + distribution dans la boîte à lettres des résidents, en parallèle de sa diffusion dans la gazette, l'affichage à l'accueil et sur le site internet des Aubrières.
- Ils sont également disponibles et consultables dans un classeur dans la salle de restaurant et à l'upad.

Ci-dessous les membres du Conseil de la Vie Sociale de l'établissement ainsi que les coordonnées où vous pouvez les joindre :

Représentant des résidents : Monsieur Bernard BUTET – chambre 126

Représentant des familles : Monsieur Hervé LE COZ – 07.87.51.28.06 : [hle-coz@wanadoo.fr](mailto:hle-coz@wanadoo.fr)

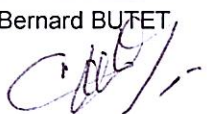


Représentant des salariés : Madame Manuella GUÉRINEAU – Assistante de Direction : [secretariat@residence-aubrieres.fr](mailto:secretariat@residence-aubrieres.fr)

Représentant de l'organisme gestionnaire : Monsieur Yves ROQUEBERNOU – membre du Conseil d'Administration : [yves.roquebernou@gmail.com](mailto:yves.roquebernou@gmail.com)

Médecin-coordonnateur : Monsieur Jean-Yves CESBRON

Représentant de l'équipe Médico-Soignante : Absence de candidat

Représentants légaux et mandataires judiciaires : Absence de candidat

<p><b>Co-Présidents de séance</b></p>	<p>Mr Bernard BUTET            Me Hervé LE COZ  </p>	<p><b>Secrétaire de séance</b></p>	<p>Manuella GUÉRINEAU  </p>
---------------------------------------	--	------------------------------------	--

Pièces-jointes :

- Événements indésirables, plaintes et réclamations du 1<sup>er</sup> trimestre 2026
- Emargement du CVS du 16/04/2026.



**Feuille de présence**  
**Réunion du 16/04/2026**

Collège	Nom et prénom	Qualité	Signature
---------	---------------	---------	-----------

Collège des personnes accueillies	Mr BUTET Bernard	Résident	
Collège des représentants des bénévoles			
Collège des représentants des familles	Mr LE COZ Hervé	Fils résident	
Collège du personnel	Mme GUERINEAU Manuella	Représentante du personnel	
Collège de l'organisme gestionnaire	Mr ROQUEBERNOU Yves	Représentant du Conseil d'Administration	
Médecin coordonnateur	Mr CESBRON Jean-Yves	Médecin coordonnateur	
Directeur	Mr GUIBERT Gabriel	Directeur	

**TRAITEMENT DES EVENEMENTS INDESIRABLES : PLAINTES ET RECLAMATIONS FAMILLE/RESIDENT 1ER TRIMESTRE 2026**

EVENEMENT (contexte)							ANALYSE					SUIVI		
TYPE D'EVENEMENT	GRAVITE	PERSONNE CONCERNEE	QUAND	OU	COMMENT	CONSEQUENCES	CAUSES	POINTS A AMELIORER	ACTIONS MISES EN PLACE	RESPONSABLE	ECHEANCE	ETAT DE L'ACTION (Fait, Non Fait, En Cours)	DATE DE FIN EFFECTIVE	COMMENTAIRES
PLAINTES FAMILLE : linge abîmé	Indéterminé	RESIDENT	04/02/26 à 15 h 00	CHAMBRE	Le fils du résident est venu voir la RHQ avec 3 pulls en laine mérinos rétrécis.	Famille mécontente	Les pulls en laine n'ont pas supporté les lavages répétés en machine		La RHQ a : - présenté ses excuses - rappelé ce qui est mentionné dans le règlement de fonctionnement concernant les lainages - proposé à la famille de racheter des pulls de préférence en acrylique et de les rembourser sur présentation de facture			F		Lors de l'étiquetage, le linge non conforme sera retourné familles
PLAINTES FAMILLE : linge abîmé	Indéterminé	RESIDENTE	05/02/26 à 15 h 30	CHAMBRE	Un membre de la famille de la résidente a apporté à la RHQ un gilet en mohair noir et doré (lavage à la main) qui est passé en machine et qui a rétréci.	Famille mécontente			La RHQ a : - présenté ses excuses - rappelé ce qui est mentionné dans le règlement de fonctionnement concernant les lainages - proposé à la famille de racheter un pull de préférence en acrylique et de les rembourser sur présentation de facture			F		Lors de l'étiquetage, le linge non conforme sera retourné familles
PLAINTES FAMILLE : linge abîmé	Indéterminé	RESIDENTE	09/02/26 à 17 h 30	CHAMBRE	La fille de la résidente est venue voir la comptable pour dire que sa maman avait 3 pulls rétrécis dans son armoire.				La comptable a proposé de nous les apporter et a dit qu'elle transmettait à la responsable hôtelière					Lors de l'étiquetage, le linge non conforme sera retourné familles
PLAINTES ET RECLAMATIONS : FAMILLE	Indéterminé	IDE	10/02/26 à 17 h 00		IDE a reçu un appel de la fille de la résidente très mécontente et agressive car sa maman avait fait un passage aux urgences et que personne ne l'avait avertie	Agression verbale sur IDE	La résidente a demandé à ce qu'on ne prévienne pas ses filles de son départ aux urgences. Elle n'est pas sous protection juridique, son souhait a donc été respecté.		Info transmise à la Direction E.I. fait			F		E.I. traité par la Direction
PLAINTES ET RECLAMATIONS : FAMILLE		RESIDENT	02/03/2026	CHAMBRE	La famille se plaint que : - les bas de contention du résident ne soient pas ôtés à 20 h 45, - il n'y avait plus d'eau dans la chambre, - une veste de sport n'appartenant pas au résident (mais marquée à son nom) soit réapparue dans son armoire		Coupure d'eau sur le réseau dans le quartier		- Concernant le coucher du résident, réponse envoyée par IDEC à la famille - Veste de sport ôtée de la penderie			F		
PLAINTES ET RECLAMATIONS : FAMILLE		RESIDENT	02/03/2026	CHAMBRE	La télécommande de la TV du résident a disparu				- Recherches effectuées par la RHQ - Télécommande de nouveau dans la chambre le 09/03/26			F		
PLAINTES ET RECLAMATIONS : FAMILLE		RESIDENTS(ES)			Les familles trouvent que leurs parents sont couchés trop tard ! Elles reçoivent plaintes et réclamations				- Planification des couchers revue régulièrement par IDEC en fonction de l'AEG des résidents - ASH aide désormais AS entre 20 h et 21 h pour coucher les résidents les plus dépendants			F		

## CVS TRAITEMENT DES EVENEMENTS INDESIRABLES janvier février mars 2026

EVENEMENT (contexte)			
TYPE D'EVENEMENT	RESUME DES EVENEMENTS	DATES	ACTIONS MISES EN PLACE
MEDICAMENTS : ERREUR D'APPROVISIONNEMENT	. Lors de la vérification des traitements, ide a constaté une discordance entre prescription et préparation des sachets	. Janvier : une fois . Mars : deux fois	. Pharmacie informée par mail
ACTES/SOINS/RESIDENT : non exécution	. Toilettes et TGA non faites . Changements de protection non réalisés . Déshabillages non faits	. Janvier : 3 fois . Février : 3 fois . Mars : 4 fois	. Rappel fait aux équipes . Enquête administrative faite pour ceux du mois de février . Réunion nuit faite en janvier et une prévue début mai
DISPOSITIFS MEDICAUX	. Fauteuils roulants retrouvés sales, verticalisateurs et/ou coussins à air non branchés	. Janvier : 4 fois	. E.I. examinés en commission le 11/02/26
LINGERIE	. Non respect du protocole par les équipes : linge sale descendu trop tard en lingerie, armoires en désordre, plan de tâches non respecté la nuit	. Janvier : 1fois . Février : 4 fois . Mars : 3 fois	. Rappels faits aux équipes . E.I. examinés en commission le 08/04/26 . Prochain réunion nuit prévue début mai
LOGISTIQUE : entretien des locaux	. Evacuation des franges et lavettes sales . Evacuation des déchets . Entretien des sanitaires après la toilette	. Janvier : 3 fois . Mars : 1 fois	. Rappels faits aux équipes . E.I. examinés en commission le 08/04/26
LOGISTIQUE : postes de nuit	. Téléphones déchargés	. Janvier : 2 fois	. E.I. examinés en commission le 11/02/26
DISPARITION DE RESIDENT	. Résident introuvable au moment du coucher . Résident souhaitant sortir de l'établissement	Janvier : 1 fois Février : 3 fois Mars : 1 fois	. Appel auprès de l'astreinte qui s'est déplacée pour aider aux recherches : résident retrouvé autre chambre dans la salle de bain . Pose d'un bracelet anti-fugue, prise en charge par la psychologue en semaine, pour aider à l'intégration de ce nouveau résident.